



## CONSEIL D'ADMINISTRATION CONSULTATION ELECTRONIQUE DU MARDI 28 AVRIL 2026 REGLEMENT DE LA COUPE DES LANDES DES JEUNES A 11

Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration est appelé à valider une précision à apporter à l'article 1 du règlement de la Coupe des Landes des Jeunes.

Elle consiste à clarifier l'ordre des équipes autorisées à disputer la compétition, le règlement actuel ne permettant pas de le déterminer.

**ARTICLE 1-** Le District des Landes de football organise annuellement deux compétitions appelées Coupe des Landes dans les conditions suivantes :

- Coupe des Landes U15 : réservée aux équipes disputant un championnat U14 ou U15 départemental ou régional (1 seule équipe par club ou entente), et ouverte aux licenciés des catégories d'âge U15-U15F, U14-U14F et U13 (maximum 3) remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

- Coupe des Landes U18 : réservée aux équipes disputant un championnat U16, U17 ou U18 départemental ou régional (1 seule équipe par club ou entente), et ouverte aux licenciés des catégories d'âge U18, U17 et U16 remplissant les conditions prévues à l'article 73.1 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

**Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Régionales puis Départementales. En cas d'égalité de niveau, c'est l'équipe la plus âgée qui est engagée.**

A l'unanimité des membres présents, la nouvelle rédaction de l'article 1 du règlement de la Coupe des Landes des Jeunes à 11 est adopté. Elle sera présentée aux clubs à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale pour une mise en application immédiate.

- 
-  Membres votants : **13**
  -  Exprimés : **11**
  -  Pour : **11** – contre : 0 – abstention : 0

Cette proposition est adoptée.

Son texte sera annexé au PV de la réunion du Conseil d'Administration du lundi 27 avril 2028

Vu, le Président **Loreto GUAGLIARDI**  
Vu, la Secrétaire Générale, **Chloé BIDORET**

